17H16

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente

Titre : **Réforme policière 2030 : Quand la Municipalité va-t-elle présenter des mesures à la hauteur des enjeux ?**

Initiant-e: Lola Crittin (EàG) et csrts.

Résumé et motifs de l'urgence : La Police municipale de Lausanne traverse une crise profonde de confiance. Les révélations concernant les groupes WhatsApp de policiers, les décès survenus à la suite d'interventions policières et les interrogations récurrentes sur les pratiques policières et le profilage racial ont mis en évidence des dysfonctionnements structurels. La Municipalité a annoncé une Réforme 2030 et présenté, le 27 octobre 2026, ses premières mesures, principalement centrées sur la gouvernance, la coordination opérationnelle, les ressources humaines, la formation des cadres et le dialogue interne. Ces mesures, jugées insuffisantes par les signataires, justifient le dépôt d'une interpellation urgente.

Développement :

La Police municipale de Lausanne traverse une crise profonde de confiance. Les révélations concernant les groupes WhatsApp de policiers, les décès survenus à la suite d'interventions policières, dont deux concernent des enfants, et les interrogations récurrentes sur les pratiques policières et le profilage racial ont mis en évidence des dysfonctionnements structurels. La Municipalité a annoncé une Réforme 2030 et présenté, le 27 octobre 2026, ses premières mesures, principalement centrées sur la gouvernance, la coordination opérationnelle, les ressources humaines, la formation des cadres et le dialogue interne.

Les rapports Duvillard et Kellerhals Carrard, mandatés par la Municipalité, identifient des problèmes touchant notamment à la culture professionnelle, au fonctionnement hiérarchique, au traitement des comportements problématiques et à la prévention des discriminations. Ils formulent également des recommandations qui vont au-delà d'une simple réorganisation administrative : indépendance du traitement des plaintes, protection des personnes qui dénoncent des dysfonctionnements, transparence des sanctions, révision des missions policières et amélioration des processus de sélection des cadres.

Les premières orientations présentées par la Municipalité constituent un premier pas. Elles privilégient toutefois essentiellement des mesures organisationnelles et ne répondent pas encore à l'ensemble des enjeux soulevés par les expertises. Le risque est ainsi de voir la Réforme 2030 reproduire les limites de réformes précédentes, souvent réactives et centrées

sur des aspects opérationnels, sans traiter suffisamment les causes profondes des dysfonctionnements.

La Réforme 2030 doit donc être l'occasion d'engager une transformation plus profonde de la Police municipale. Cela implique notamment

- de prendre des mesures fermes et transparentes contre tous les policiers impliqués dans le scandale des groupes WhatsApp.
- de garantir des mécanismes indépendants de dépôt et traitement des plaintes,
- de favoriser la prise de parole à l'intérieur de l'Institution et de protéger les personnes qui signalent des comportements problématiques.
- d' assurer une politique disciplinaire et de sanctions cohérente et transparente.
- de renforcer les exigences de transparence et de déontologie dans la sélection des cadres.
- de revoir les missions et les pratiques d'intervention de la Police et de développer les collaborations avec d'autres secteurs, lorsque leurs compétences sont plus adaptées à certaines situations que la Police.

Enfin, une réforme qui touche directement aux droits fondamentaux, à la sécurité et aux libertés de la population lausannoise ne peut être conduite uniquement par les autorités politiques et la hiérarchie policière. La société civile, les organisations concernées et les expert·es indépendant·es doivent pouvoir participer pleinement à ce processus avec des droits de décisions.

Au-delà des mesures annoncées, la Municipalité doit donc préciser les priorités qu'elle entend donner à cette réforme, les recommandations qu'elle prévoit de mettre en œuvre et celles qu'elle prévoit d'écarter, ainsi que les moyens concrets qu'elle entend mobiliser pour garantir une transformation efficace.

Au regard de ces éléments, les soussigné·es posent les questions suivantes à la Municipalité.

Questions à la Municipalité

Questions générales

1. a. Quels critères et considérations ont guidé la Municipalité dans la définition des priorités de la Réforme 2030 et le choix des premières mesures annoncées le 27 octobre 2026 ?

 b. Entend-elle publier un plan de mise en œuvre des recommandations des rapports Duvillard et Kellerhals Carrard, précisant les mesures retenues, les responsabilités, les échéances ainsi que les éventuelles recommandations écartées ?

2. a. Quels critères précis la Municipalité a-t-elle retenu pour décider des suspensions et des procédures disciplinaires dans l'affaire des groupes WhatsApp (nombre, nature et fréquence des messages, rôle et durée de participation) ? Comment explique-t-elle que seuls huit agents aient été suspendus parmi les plus de 50 membres identifiés, alors que le Tribunal cantonal a estimé que deux messages suffisaient, dans l'un des cas, à caractériser un « racisme cru qui n'a aucune place dans les rangs de la police » ?

 b. Sur la quarantaine d'agents concernés qui n'ont, à notre connaissance, pas été suspendus, combien ont fait l'objet d'un examen individuel, combien font l'objet d'une mesure ou d'un suivi particulier, combien ont gradés et combien occupent encore des fonctions opérationnelles en contact avec la population ?

Concernant les mesures de réforme

3. La Municipalité entend-elle mettre en place un mécanisme véritablement indépendant de dépôt et de traitement des plaintes contre la Police municipale, en remplacement de l'actuelle commission de déontologie, conformément aux recommandations du rapport Duvillard qu'elle a mandaté ? Si oui, selon quelles modalités et dans quel délai ?
4. La Municipalité entend-elle entreprendre un examen global des missions policières et des pratiques d'intervention, conformément aux recommandations du rapport Duvillard, afin de prévenir les pratiques discriminatoires au sein de la Police municipale, notamment en matière de profilage racial ? Si oui, selon quel calendrier et avec quels objectifs ?
5. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre afin de développer les collaborations avec les professionnel·les de la santé, du travail social et de la médiation, lorsque leurs compétences sont plus adaptées à certaines situations que celles de la police, conformément aux recommandations du rapport Duvillard ?
6. Le rapport Duvillard souligne que la culture interne de la Police municipale peut freiner la prise de parole et la dénonciation de comportements problématiques. Quelles garanties la Municipalité entend-elle mettre en place afin de protéger les personnes qui dénoncent des dysfonctionnements, notamment contre d'éventuelles représailles professionnelles ou personnelles ?
7. Le rapport Duvillard pointe la nécessité de garantir une politique de sanctions transparente. La Municipalité entend-elle publier des critères transparents et vérifiables en matière de sanctions disciplinaires ?
8. Le rapport Duvillard révèle des pratiques opaques dans la promotion et sélection des cadres. La Municipalité entend-elle revoir les critères de sélection et de promotion des cadres afin de garantir que les antécédents disciplinaires, les éventuelles

condamnations pénales et les compétences déontologiques soient effectivement pris en compte ?

9. La Municipalité entend-elle intégrer des représentant·es de la société civile au comité de pilotage de la Réforme 2030, avec un minimum de 50 % de membres issus de la société civile et de véritables droits de participation et de décision ?

Lausanne, 03.11.26

Lola Crittin (EàG) et csrts.

Khalid Mohamed Ali

Lana Damergi

Agathe Raboud Sidorenko

Alassane Kane

Hadrien Buclin

Marlene Carvalhosa Barbosa

Johann Dupuis

Romane Benvenuti (Les Jeunes Vert·exs)

Yusuf Kulmiye (PS)

Ilias Panchard (Les Vert·e·s)